



Rapport du Conseil régional - Réf. 2202350

Plan Zéro pollution plastique 2023-2028

Séance plénière des 8 et 9 décembre 2022

Avec ce Plan zéro pollution plastique 2023-2028, le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine structure sa politique en la matière. Le CESER salue cette volonté, le plan proposé et ses différents axes, objectifs et actions. L'Assemblée souligne l'importance de la sensibilisation et de l'information sur le plastique et suggère de davantage détailler dans le document les enjeux et chiffres clés autour du plastique en région.

Ce plan doit constituer une première étape. Pour atteindre le zéro pollution plastique, ambition affichée, il sera nécessaire de renforcer les actions. Aussi, le CESER propose de poursuivre et de renforcer les réflexions secteur par secteur sur la prévention des déchets, la prévention du plastique et le recyclage. L'objectif pourra être de fixer des objectifs précis de réduction d'utilisation du plastique dans chaque secteur.

Le CESER soutient et salue cette délibération volontariste visant à affronter le défi de la pollution plastique

La pollution au plastique constitue un défi majeur pour les écosystèmes et la santé publique, comme en témoignent les réflexions au niveau international pour adopter un accord sur le sujet. Le plastique est également un secteur fortement émetteur de gaz à effet de serre : il représente 45 % des émissions mondiales du secteur aérien.

La Nouvelle-Aquitaine n'est pas épargnée par cette pollution. 305 000 tonnes de déchets plastiques y sont produites chaque année, dont 105 000 tonnes d'emballages ménagers (soit 49 kg par personne et par an, ce qui correspond à la moyenne nationale) et 57 000 tonnes d'emballages industriels. Seule une partie est recyclée (un quart des plastiques à l'échelle de la France).

Face à ce défi, le Conseil régional, après la Région Occitanie, propose une politique volontariste contre la pollution plastique, qui impulse une dynamique au sein de la collectivité sur ce sujet.

Elaboré grâce à un travail de concertation mené avec les parties prenantes concernées, le plan présente trois objectifs :

- zéro plastique à usage unique, grâce à la mise au point de matériaux ou de solutions de substitution aux plastiques ;
- zéro plastique en enfouissement, en développant le recyclage ;
- zéro plastique dans l'environnement, afin de prévenir les fuites dans l'environnement.

Ces trois objectifs sont déclinés en 4 axes :

- Axe 1 : zéro plastique à usage unique développer les solutions de substitution.
- Axe 2 : zéro plastique en enfouissement développer le recyclage.
- Axe 3 : zéro plastique dans l'environnement prévenir les fuites dans l'environnement.
- Axe 4 : communiquer et sensibiliser pour viser le zéro pollution plastique.

Le plan propose 22 actions. Il donne de la visibilité à celles déjà réalisées dans le cadre des différentes politiques sectorielles régionales et indique les nouvelles actions envisagées.

Le CESER salue l'initiative du Conseil régional de se saisir de cette question complexe - de par la multiplicité des acteurs et des produits concernés, le plastique étant présent partout dans notre environnement. Tous les axes d'action pour éviter la pollution plastique sont partagés par le CESER, qui souhaite insister sur les points suivants :

- le grand besoin de sensibilisation et d'information, comme prévu à l'axe 4. Cette sensibilisation gagnera à se baser sur l'appropriation des enjeux par les acteurs et à encourager leur capacité à agir;
- la nécessité de la recherche et développement, comme prévu dans les axes 1 et 2. Il s'agit de trouver des solutions de substitution au plastique mais aussi de meilleurs procédés de recyclage, lorsqu'il n'a pas été possible d'en prévenir l'usage.

Le document pourrait être amélioré en intégrant une partie d'état des lieux davantage consistante quant aux enjeux, à la situation en région et aux différentes possibilités de recyclage du plastique, à partir des données de l'Observatoire régional des déchets et de l'économie circulaire (Ordec).

Points particuliers d'attention :

- Veiller à former et à sensibiliser largement à la question du plastique en favorisant l'appropriation des enjeux par les différents acteurs et leur capacité à agir;
- Compléter le document par une partie d'état des lieux, chiffres clés et informations techniques plus consistante, afin de mieux donner à voir les enjeux en région.

L'Assemblée encourage le Conseil régional à penser ce plan comme une première étape à renforcer

Au regard de l'immense défi de la pollution plastique, le plan proposé devrait être plus explicite voire être renforcé sur :

- la prévention de la production de déchets, notamment des déchets plastiques, les déchets d'emballages étant particulièrement concernés (emballages alimentaires et autres). Le CESER propose de renforcer la réflexion et la sensibilisation sur les usages du plastique en s'appuyant sur les recherches en sciences humaines et sociales. Pourquoi utilise-t-on du plastique, en particulier à usage unique ? Cet usage est-il indispensable ?
- le recyclage : il ne permet pas d'éviter la diffusion de particules plastiques dans l'environnement,
 à l'exemple des bouteilles plastiques recyclées en tissu polaire dont les fibres se retrouvent dispersées à l'occasion des lavages.
- les produits de substitution (sachant que certains secteurs pourront difficilement se passer des fonctionnalités aujourd'hui permises par le plastique, comme le secteur de la santé).
 - Le CESER tient à ce que les produits de substitution soient développés avec vigilance. Ainsi doivent être évaluées les conséquences d'une demande plus importante sur les matières premières concernées et leur éventuelle mise en tension (localement l'exemple du bois dans le contexte de développement du bois-énergie et du bois-construction). Pour les cas où des emballages sont considérés comme nécessaires, la filière bois de Nouvelle-Aquitaine constitue un atout du territoire.

Le CESER propose également :

- de fixer des objectifs précis de réduction de l'utilisation de plastique secteur par secteur, au regard de la réflexion sur les usages ;
- d'intégrer la lutte contre la pollution plastique dans les éco-socio-conditionnalités des aides régionales.

Préconisations :

- Donner la priorité à la prévention des déchets, notamment à la réduction des emballages, qu'ils soient en plastique ou non. S'appuyer pour cela sur les sciences humaines et sociales.
- Développer avec vigilance les produits de substitution en tenant compte de leur éventuelle mise en tension.
- Réaliser ces réflexions secteur par secteur et, en particulier, définir pour chacun d'entre eux des objectifs chiffrés de réduction d'usage du plastique.
- Utiliser les réflexions sur les éco-socio-conditionnalités pour limiter la pollution plastique.

Proposition de la commission 3 « Environnement »
Présidente : Christine JEAN ; Rapporteur : Bernard GOUPY

Vote sur l'avis du CESER « Plan Zéro pollution plastique 2023-2028 »

145 votants 145 pour

Adopté à l'unanimité

Emmanuelle Fourneyron Présidente du CESER de Nouvelle-Aquitaine